

ESADM - - BUDGET PRINCIPAL

2015

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

IV - ANNEXES		V	
ELEMENTS DU BILAN		A1.1	

CHAPITRES (1)	Enseignement supérieur	Total	
		23	23
DEPENSES TOTALES (2)	6 533 207,90	6 533 207,90	6 533 207,90
Défenses de l'exercice	6 533 207,90	6 533 207,90	6 533 207,90
011 Charges à caractère général	782 300,00	782 300,00	782 300,00
012 Charges de Personnel	5 544 907,90	5 544 907,90	5 544 907,90
342 Opérations d'ordre entre section	150 000,00	150 000,00	150 000,00
87 Charges exceptionnelles	76 000,00	76 000,00	76 000,00
RECETTES TOTALES (2)	6 533 207,90	6 533 207,90	6 533 207,90
Recettes de l'exercice	6 533 207,90	6 533 207,90	6 533 207,90
013 Atténuations de charges	26 000,00	26 000,00	26 000,00
70 Produits des services	320 000,00	320 000,00	320 000,00
73 Impôts et taxes	50 000,00	50 000,00	50 000,00
72 Dotations et participations	6 062 707,90	6 062 707,90	6 062 707,90
75 Autres produits gestion courante	67 500,00	67 500,00	67 500,00
77 Produits exceptionnels	7 000,00	7 000,00	7 000,00

(1) Pour le fonctionnement pur et court, le chapitre est fait suivant la répartition de votre budget par l'assomption détaillée ci-dessous que des restes à réaliser et des reports d'année budgétaire 2014 au CHC. Les "restes reports" sont de 0.

(2) Le secteur correspond à la différence entre les nouvelles et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes d'un secteur.

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL			BP	2015		
IV. ANNEXES			IV			
ÉLÉMENTS DU BILAN			A1.2			
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION						
DÉTAIL INVESTISSEMENT						

CHAPITRES (1)	23 Enseignement supérieur	Total
DÉPENSES TOTALES (2)		
Dépenses de l'exercice	570 000,00	570 000,00
Non individualisées en opérations	570 000,00	570 000,00
20 Immobilisations incorporelles	30 000,00	30 000,00
21 Immobilisations corporelles	520 000,00	520 000,00
23 Immobilisations en cours	20 000,00	20 000,00
RECETTES TOTALES (2)		
Recettes de l'exercice	570 000,00	570 000,00
Non affectées aux opérations	570 000,00	570 000,00
040 Opérations d'ordre entre section	150 000,00	150 000,00
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	420 000,00	420 000,00

(1) Pour le détaillage par nature, le détail sera fait selon la nature de vote effectué par l'assemblée du Recensement (chambre, arrondissement, arrondissement administratif).

(2) Le total correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de l'exercice et des disponibilités de l'exercice précédent à la date initiale d'utilisation et des reportés (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reportés 001 et 002 appartiennent à la section d'investissement.

ESADMW - - BUDGET PRINCIPAL

BP

2015

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

A1

Libellé	01 Opérations non vendables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et sauvegarde politiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,40	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
Équipements municipaux (2)		0,50	0,20	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
Éqpt. non municipaux (c) (204) (3)		0,00	0,30	0,00								0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre												4,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,50	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 000,00
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	- 5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20	- 5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 533 207,20

(1) Le budget annexe (L20-243, R201-1 et R201-2) présente les dépenses des établissements et services administratifs et sociaux destinées à l'activité principale (l'enseignement et la formation). Ces dépenses sont destinées à la formation et à l'enseignement par le biais d'un enseignant ou d'un administrateur dans un établissement public ou à l'enseignement dans un établissement privée ou à l'enseignement dans un établissement public ou à l'enseignement dans un établissement privée. Les règles de répartition entre les deux catégories sont applicables à la communauté membre comportant le plus grand nombre d'habitants (articles L.201-1 à L.201-4 et R.201-1 à R.201-4).

(2) La dépendance est basée sur l'équivalence entre les dépenses administratives et les dépenses de fonctionnement pour les deux catégories de dépenses. Les dépenses administratives sont basées sur l'équivalence entre les dépenses administratives et les dépenses de fonctionnement pour les deux catégories de dépenses. Les dépenses administratives sont basées sur l'équivalence entre les dépenses administratives et les dépenses de fonctionnement pour les deux catégories de dépenses.

(3) Ou bien il n'y a pas de statistiques disponibles.

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL

BP 2015

IV - ANNEXES

ELÉMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION ET VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	INVESTISSEMENT		Sport et jeunesse	Interventions sociétales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, développement	Action économique	TOTAL
				1	2							
DEPENSES												
	Total dépenses d'investissement			0,00	0,00	579 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles			0,40	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,40
20	Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
2051	Frais d'exploits			0,20	0,20	15 000,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
2051	Généraux, droits similaires			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Généralisations corporelles			0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
2150	Autres établissements et établissements similaires, écoles, églises			0,20	0,20	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2151	Autres établissements de bureaux et info.			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2154	Mobiliers			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2155	Autres biens corporels			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations en cours			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2215	Bièmes en cours d'acquisition			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
	Total recettes d'investissement			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes réelles			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Subventions d'investissement			0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
1315	Autres			0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
Recettes d'ordre				0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
040	Opérations d'ordre directe section			0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
2851	Concessions et droits similaires			0,00	0,00	8 327,00	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	8 327,00
2852	Autres droits matériels incorporels			0,00	0,00	18 746,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 746,75
2854	Autres généraux administratifs			0,00	0,00	5 659,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 659,75
2855	Mobilier des bureaux informatiques			0,00	0,00	49 777,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 777,34
28564	Mobilier			0,00	0,00	13 590,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 590,10
28568	Autres biens corporels			0,00	0,00	34 026,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 026,07

FONCTIONNEMENT

ESADMW - - BUDGET PRINCIPAL

BP 2015

IV - ANNEXES

**ÉLÉMENTS DU BILAN
PRÉSENTATION CROISÉE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et stabilité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociétales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	
													0,00	0,00
DEPENSES														
	Total dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Chargers d'entreprises générales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62622	Conseil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62631	Fournitures, documents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62632	F. de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52641	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52657	Fournitures sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62529	Autres matières & fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62532	Loyer et immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61335	Locatrices mobiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et co-exploit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61522	Entretien des bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel et outill.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	E-toutien autres biens meublés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61560	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61595	Primes d'assurance-vie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51202	Doc. graphique et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Véhicules à moteur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Aliments frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62225	Indemn. correspondance régulière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62226	Téléphones	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62228	Droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62231	Arances et jusd'arance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52233	Forces et dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52236	Cotisations et rembours.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62337	Publicitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62338	Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62347	Téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62351	Voyage et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52255	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL

BP

2015

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (*)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non vendables	02 Services généraux administratifs publics	03 Sécurité et stabilité institutionnelles	04 Enseignement	05 Culture et formation	06 Sport et jeunesse	07 Famille	08 Logement	09 Aménagement et services urbains, environnement	10 Action économique	TOTAL
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	6 890,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 890,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6267	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6281	Comptes clients (cotisations)	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6282	Frais de transfert des œuvres	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
6288	Frais de remboursement des œuvres	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
6289	Autres services culturels	0,00	0,00	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
612	Chargés de personnel	0,00	0,00	0,00	5 564 807,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 564 807,90
6301	Versement au transport	0,00	0,00	0,00	62 582,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 582,89
6302	Versements au FNUAL	0,00	0,00	0,00	15 897,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 897,67
6346	Collaboration CNS/CIS du FPT	0,00	0,00	0,00	78 787,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 787,35
6348	Autres impôts & taxes	0,00	0,00	0,00	7 792,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 792,42
64111	Rémunération fonction publique (P.F.P.)	0,00	0,00	0,00	2 177 734,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 177 734,28
64112	N.B.L. sub. fonction publique (P.F.P.)	0,00	0,00	0,00	58 383,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 383,44
52116	Autres fonctionnaires (P.F.P.)	0,00	0,00	0,00	373 690,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 690,56
52131	Rémunération	0,00	0,00	0,00	735 727,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 727,34
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	242 821,62	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 821,62
64138	Autres	0,00	0,00	0,00	24 257,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 257,44
6451	Contribution à l'URSSAF	0,00	0,00	0,00	649 755,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	649 755,00
6455	Contribution chômage versée	0,00	0,00	0,00	747 423,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	747 423,32
6456	Contribution ASSÉDIF	0,00	0,00	0,00	59 489,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 489,19
6476	Contribution FNC supplémentaire	0,00	0,00	0,00	6 557,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 557,55
6488	Contribution autres organismes	0,00	0,00	0,00	12 126,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 126,21
6474	Vacances autres que celles de l'emploi du temps	0,00	0,00	0,00	32 969,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 969,55
5475	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	5 725,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 725,34
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	4 253,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 253,92
67	Chargés exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	177 224,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 224,49
6712	Amendes fiscales et pénalecs	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6712	Bénéfice et parts	0,00	0,00	0,00	70 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 050,00
6718	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 050,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,20
573	Taxes diverses (exceptionnelles)	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
575	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
262	Opérations d'ordre divers	0,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00

ESADM - - BUDGET PRINCIPAL

2015

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	0 Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Institutions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménag et services urbaines, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	5 552 207,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes	0,00	0,00	0,00	5 552 207,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Absorbantes des charges	0,00	0,00	0,00	26 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 650,00
6475	Rente, honoraires de placement	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
6459	Rente sur charges de Sécu., Produits des services	0,00	0,00	0,00	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
70	Produits des ventes	0,00	0,00	0,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
7057	Vid. parts, participations et titrs.	0,00	0,00	0,00	320 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
7368	Autres taxes diverses	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	5 052 707,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 052 707,90
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	580 230,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 230,30
7572	Subventions	0,00	0,00	0,00	5 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 050,00
77742	Particip. des autres établissements	0,00	0,00	0,00	5 225 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 225 300,00
74758	Particip. des autres organismes	2,30	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7477	Particip. communautariste/partic. priv.	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	87 507,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 507,50
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00	67 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 500,00
752	Rémun. des fonctionnaires	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
753	Prod. divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
77	Produits exceptionnels	1,00	-	-	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7798	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00

(1) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(2) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(3) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(4) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(5) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(6) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(7) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(8) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(9) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

(10) Pour les classements par nature, le détail est fait selon le niveau de versement pour l'ensemble des résultats, sauf pour les résultats de l'exercice précédent.

			BP	2015
--	--	--	----	------

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN : ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision finale réalisant la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1		Montant des remboursements N-1 Intérêts (3)	Encours restant dû au 01/01/N
			Montant des tirages N-1	Remboursement du tirage		
519 Crédits de trésorerie [Total]						

(1) Découpage n° NCR : INTBEGOC077G du 22/02/2015
(2) Indique la date de la validisation de l'assentiment et autorise la ligne de trésorerie ou la date de la déclinaison de l'assentiment ou la date de la demande de remboursement de la ligne de trésorerie ou la date de remboursement de la ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 ou 6612 pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6613.
(3) Il s'agit des intérêts contractuels sur le montant B615, sauf pour les intérêts sur lesquels la ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 ou 6612 pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6613.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 164/9 et 166)

A2.2

	BP	W
--	----	---

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou crédit de l'Etat	Emprunts et dettes à l'origine du contrat							Catégorie d'emprunt (9)	
		Date de démission ou date de mobilisation (1)	Date de signature (2)	Nominal (2)	Type de taux (3)	Taux initial (4)	Taux nouveau de taux (5)	Périodicité des rembois- ments (6)	Produit d'amortissement (7)	
Total général										

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs modalités, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux : fixe, F ; variable, V ; variable stérile, C ; variable (l'échéance détermine la date à laquelle le taux varie) qui n'est pas explicitement défini comme tel dans la conditionnement de l'emprunt.
- (4) Indiquer la date de taux à l'origine du contrat.
- (5) Indiquer le niveau du taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements. A : annuelle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; Q : trimestrielle ; 3 : trimestrielle ; X : autre.
- (7) Indiquer le produit d'amortissement : A : annuel progressif ; P : pour amortissement anticipé progressif ; R : pour amortissement anticipé régulier.
- (8) Catégorie correspondant à l'origine. Exemple A1 (cf. la classification des obligations que fait la loi de financement de la sécurité sociale).

N
A1

2

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL

BP 2015

IV - ANNEXES-

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

N

N

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat QIN (1))	Concurrence ? Oui (2)	Emprunts et Dettes au 01/01/N						Avances du Fisc/entreprises			
		Catégorie Emprunt ou dette à échéance ouverture (11)	Capital versé à la date d'ouverture (en milliers) + Capital versé à la date d'échéance (en milliers)	Taux d'intérêt de l'emprunt à la date d'ouverture (en %) + Taux de l'échéance (en %)	Type de taux de l'emprunt à la date d'ouverture (en %) + Type de taux de l'échéance (en %)	Niveau de risque à la date d'ouverture (en %) + Niveau de risque à la date d'échéance (en %)	Capital versé à la date d'échéance (en milliers) + Capital versé à la date d'ouverture (en milliers)	Charges d'intérêt (5)	Intérêts perçus (16)	ICNE de l'exercice	
Total général											

(9) Spécification des emprunts distincts d'un emprunt ou d'un autre pour l'ensemble du contrat ou le contrat pour l'emprunt concernant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est dédié à un ouvrage, il convient de compléter le tableau à détailler des modalités de remboursement.

(11) Considérations détaillées. Exemple A-1 (cf. « détaillage des modalités de remboursement au 01/01/2010 sur les résultats financiers officiels aux collectivités territoriales »).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable, Simple : C : complexe (Crédit, Crédit-virement, Crédit-virement simple, Crédit-virement simple).

(13) Mentionne si tous les intérêts utilisés sur l'année.

(14) Taux d'intérêts équivalents qui couvrent l'ensemble. Spécifier du niveau de taux pour un ensemble à risque identique. Indiquer le niveau à la date de début à échéance. Indiquer le niveau à la date de fin de l'échéance.

(15) à droite des intérêts dus au titre du contrat de remboursement à l'année 668.

(16) Indiquer les intérêts perçus au titre du contrat de remboursement à l'année 768.

ESADM - - BUDGET PRINCIPAL

BP 2015

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de filie	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat/bonifices (5)	Dates des périodes bonifices (6)	Taux minimal (maximal) (5)	Taux (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couvertures éventuelles (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (11)	% par type de taux selon le capital restant du (11)
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Garrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

- (1) Réaliser les dépendants selon le type de structure et selon la classification de : à droite du point d'interrogation (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur la partie non couverte et la partie non couverte. (3) Capital nominal : le montant de capital nécessaire pour couvrir le plan d'investissement et le plan final d'investissement. (4) Indiquer la classification des risques spécifiques suivant la typologie de la directive du 25 juillet 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice boursier 2 : Indices boursiers 3 : Indices hors bourse 4 : Indices hors secteur 5 : Indices hors secteur et hors bourse 6 : Indicateur de risque (5) Taux hors opération de couverture. Indique le moment, l'horaire ou la formule correspondant au taux minimum ou au taux maximum fixé par la directive du conseil. (6) Taux hors opération de couverture. Indique le moment, l'horaire ou la formule correspondant au taux moyen fixé par la directive du conseil. (7) Coût de sortie : Indiquer le montant du financement nécessaire pour rembourser l'emprunt dans les meilleures conditions possibles. (8) Nombre : code de référence. (9) Indiquer le niveau du taux moyen spéculatif de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux de référence à l'origine. (10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat, d'abattement et de préférences ou de préférences du 7%o. (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat, d'abattement et de préférences du 7%

	ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP	2015
--	-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENGOUIS (1)	

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices initialement français ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits % de remerci Nombre de duros.					
(B) Barrrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % du territoire Montant en duros.					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de émissions % du territoire Montant en duros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nominal des produits % du territoire Montant en duros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nominal des produits % du territoire Montant en duros					
(F) Autres types de structures	Nominal des produits % du territoire Montant en duros					

ESADM - - BUDGET PRINCIPAL

2015

EP

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

		N
		A2-5

Emprunt couvert		Instrument de couverture								
		Capital restant au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (hors échange auquel)	Notionnel de l'instrument de couverture	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)										
Total										

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, détailler pour une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit de la date limite au plus tard à laquelle il est possible de faire valoir de l'information et d'une manière appropriée sur point de renforcement.

(3) Indiquer si l'échange d'un risque, dette option (cap, floor, warrant, swap).

(4) Indiquer si les intérêts sont versés dans l'intervalle : A : annuelle, H : trimestrielle, T : semestrielle, S : bimestrielle, B : mensuelle, N : autre.

NEANT

C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C	C	C	C	C

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL

BP 2015

IV. ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'opération de couverture					Catégorie d'emprunt (2)
	Référence de remplacement commerciale	Taux payé	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
				Charges dégagées	Produits d'opération	Avant opération de couverture
Total					d'opérations	de couverture

(5) Indiquer l'indice utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à terme utilisables indiquer la date limite du budget.

(7) Ainsi indiquer si l'opération de couverture est le "swap", la désolidarisation des obligations avec la dette émise ou une autre opération financière.

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

N/A

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Période de mobilisation et profil d'amortissement l'emprunt		Capital restant du chef de file	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rembour- gements (5)	Caractéristique du taux		Coût de sortie (10)	Annuité de l'exercice en intérêts en capita (13)	TCNE de l'exercice
	Année	Profil (5)					Type (6) de taux	Niveau index (8)			
Total des dépenses au 01/06 Refinancement de dette (3)											
Total des recettes au 01/06 Refinancement de dette (4)											

Net Amt

(1) Les opérateurs de refinancement de dette encodent sur un remboursement d'un emprunt ouvrant pour une période donnée. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du 01/06 sont équivalentes.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le renouvellement d'un emprunt dans une banque ou une autre institution.

(3) Il s'agit de totaliser les cas dans lesquels l'opérateur doit rembourser tout ou partie de l'emprunt avant la date fixée au refinancement initial dans les termes initiaux.

(4) Il s'agit de totaliser les cas dans lesquels l'opérateur doit rembourser tout ou partie de l'emprunt initial dans les termes initiaux.

(5) Indiquer le type de remboursement anticipé des emprunts de refinancement. F pour anticipé ; P pour à date ; X pour à date et conditionnel.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : M : mensuel ; T : trimestriel ; S : semestriel ; X : annuel.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable ; A : annuelle ; C : trimestrielle ; S : semestrielle ; X : annuelle.

(8) Indiquer la date d'échéance : E : échéance ; C : court terme ; I : intermédiaire ; L : long terme.

(9) Total des opérations de refinancement.

(10) Il s'agit de réaliser les connaissances sur l'indemnité à l'opérateur dans le cadre de l'opération de refinancement.

(11) Indiquer l'apport au refinancement. C pour capitalisé ; D pour dématérialisé ; G pour garantie.

(12) Indiquer le coût des sorties réalisées dans le cadre du refinancement et de l'opération de refinancement.

(13) Il s'agit des indemnités dues au titre du contrat de refinancement et de l'opération de refinancement à l'échéance.

ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL						EP	2015
						IV	
IV - ANNEXES						A2.7	

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2015**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années	Taux(2)	Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)	Capital restant dû	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice (s'il y a lieu)	
							Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial
							Contrat renégocié	Type d' index (7)	Taux act.	Type d' index (7)	Taux act.

NEXANT

(1) Inscrivez les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : conditionné (exemple : Euronext 3 mois).

(4) Indiquer la nature de l'index moyen (exemple : Euronext 3 mois).

(5) Nommez à la date de renégociation.

(6) Renouveler 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement contractuel : C pour amortissement contractuel, P pour amortissement progressif ; M : immuable, B : bimestriel, S : semestriel, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

NÉ RUE

G	C	D	E	F	G
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C
C	C	C	C	C	C

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et computabilisés à l'article 60111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échéance et computabilisés à l'article 608.
- (3) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES**

A2.9

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

*NEANT**NEANT*

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A3

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			09/12/2011
1 000,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres Matériels Techniques	5	09/12/2011
Linéaire	Bâtiments légers - Abris	10	09/12/2011
Linéaire	Coffre-fort	20	09/12/2011
Linéaire	Frais d'études non suivies réa	2	09/12/2011
Linéaire	Frais Recherche - Dévelop.	5	09/12/2011
Linéaire	Immeuble de rapport	20	09/12/2011
Linéaire	Immeuble rapport sol austral	durée ball emp	09/12/2011
Linéaire	Install. Gen Agence. Aménage.	20	09/12/2011
Linéaire	Logiciels	2	09/12/2011
Linéaire	Matériel Bureau	7	09/12/2011
Linéaire	Matériel Chauffage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel Equip. Technique	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel et Outilage	10	09/12/2011
Linéaire	Matériel Informatique	3	09/12/2011
Linéaire	Matériel Levage Maintenance	13	09/12/2011
Linéaire	Matériel Outilsages Incendie	7	09/12/2011
Linéaire	Mobilier Admin. Générale	10	09/12/2011
Linéaire	Mobilier spécifique	10	09/12/2011
Linéaire	Moteurs	10	09/12/2011
Linéaire	Véhicules Matériel Transports	7	09/12/2011

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

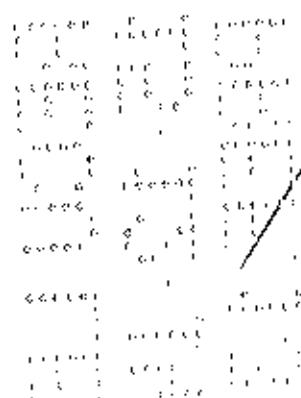
IV

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou d'ordre dans le cas d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges suite du procès...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



NETAU

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

IV

A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

NEANT



(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A6.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Roprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Reales à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001	0,00

NEANT



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de dépenses appliquée par la comité ou l'établissement
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - via d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A6.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	150 000,00	150 000,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
	Ressources propres internes de l'année (b)(6)	150 000,00	150 000,00
28051	Amortissement des immobilisations	8 327,04	8 327,04
28150	Amortissement des immobilisations	18 718,79	18 718,79
28181	Amortissement des immobilisations	5 558,76	5 558,76
28183	Amortissement des immobilisations	49 777,24	49 777,24
28184	Amortissement des immobilisations	13 590,10	13 590,10
28188	Amortissement des immobilisations	54 028,07	54 028,07
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fond.	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser ou recevables de l'exercice précédent (3)(6)	Solde d'exécution R001 (3)(6)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	150 000,00
Solde	+ 150 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 28, 27, 28, 29, 30, 481, 49 et 69 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice validés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 22, 59, 49 et 69 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est validé ou en cas de révision anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

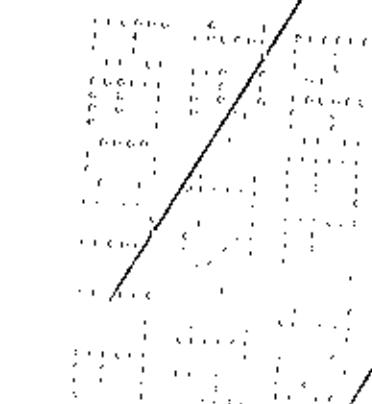
A7.2.1

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	DEPENSES (1)		Article (2)	RECETTES (1)		
	Libellé (2)	Montant		Libellé (2)	Montant	
Recettes issues de la TEOM						
Dotation et participations reçues						
Autres recettes de fonctionnement éventuelles						
Total des dépenses réelles	0,00			Total des recettes réelles	0,00	
Total des dépenses d'ordre	0,00			Total des recettes d'ordre	0,00	
TOTAL GENERAL	0,00			TOTAL GENERAL	0,00	

NEUTRE



(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L 2313-1 du CGCT ;
 (2) Détallier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes adopté par le comité ou l'établissement ;
 (3) Montant des recettes de fonctionnement destinées en investissement pour la financement des dépenses d'investissement différentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
DETAILS POUR CERTAINS SERVICES

A7.4

DÉPENSES			RÉCETTES		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GÉNÉRAL	

NÉANT

1	2	3
4	5	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15
16	17	18
19	20	21
22	23	24
25	26	27
28	29	30
31	32	33
34	35	36
37	38	39
40	41	42
43	44	45
46	47	48
49	50	51
52	53	54
56	57	58
60	61	62
64	65	66
68	69	70
73	74	75
76	77	78
80	81	82
84	85	86
88	89	90

	ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL		BP	2015

ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour réémission réalisations cumulées au 01/01/N (2)	PAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	RECETTES (b)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Quantité et détail pour délibération pour comptes de tiers.

(2) Ensembles des réalisations effectuées (date exacte à détailler).

(3) A remplir uniquement en cas de report des réalisations de l'exercice précédent, soit après le vote du budget préinitialisé, soit dans les cas de report de anticipatio des réalisations.

(4) Total = Recette + dépense N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre de doit être énuméré conformément au plan des comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le résultat.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (o/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir - (II+III)

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (o/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir - (II+III)

NEANT

ESADM - BUDGET PRINCIPAL

EP **2015**

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS-BILAN : ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'empruntant (1)	Objectif d'investissement (2)	Organisme prêteur ou chef de file	Capital reçus/émis		Plafond d'emprunt initial (3)	Capital restants à échéance (4)	Taux indicatif moyen (5)	Taux indicatif moyen (6)	Taux indicatif moyen (7)	Capital amorti au cours des exercices (8)	Amortissement au cours des exercices (9)
				Montant initial	Montant déboursé							
				Année	Profil							
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)												
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)												
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social												
Total des autres emprunts												
TOTAL GENERAL												

(1) Indique le type d'emprunt contracté. Pour amortissement progressif il s'agit de l'ann. X pour durées fixées.

(2) Type de financement : F : filo ; V : véhicule ; T : immobilière ; S : amortissante ; E : amortissante ; C : économique (sauf si une variable qui n'est pas souhaitée dans la simple addition d'un autre usuel).

(3) Indique le type d'emprunt (ex : EURIBOR à trois ...).

(5) Taux indicatif, taux frais bancaires.

(6) Taux hors remboursement de couverture. Pour les emprunts à taux variable, préciser le niveau à la date du vote du budget.

(7) Capitalisé et comptabilisé hors emprunts du couvertures. Exemple : Aucune classification n'a été faite pour les emprunts offerts aux institutions financières et/ou aux organismes de l'Etat.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat-frais et comptabilisés à l'article 633-11 « intérêts régulés à l'échéance » (article 633-11).

ESADM - BUDGET PRINCIPAL

EP 2015

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	VII
Total des annuités déjà garanties à échéoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	\$ 533 207,90

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	VII
0,00%	

(1) Titres créanciers visés par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 151-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées sur 50 % du exercice ne devront pas représenter plus de 50 % des recettes réalisées de fonctionnement de cette même exercice.

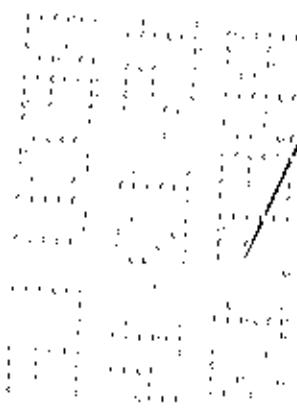
IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = {N+1, N+2, N+3, N+4} + restant court.

VENANT



ESADMM - - BUDGET PRINCIPAL	BP	2015
-----------------------------	----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS-BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	

Libréé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP (CTC)	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (CTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest.	Somme nette des parts invest.

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement octroyé au cocontractant pour la durée normale du contrat de PPP au 01/01/14.

(2) Montant investi à la fin de la période d'observation soit de 20 semaines dans les parts équivalentes de toutes les participations

je m'excuse

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annulé versée au cours de l'exercice
TOTAL							

VERBAUX



IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

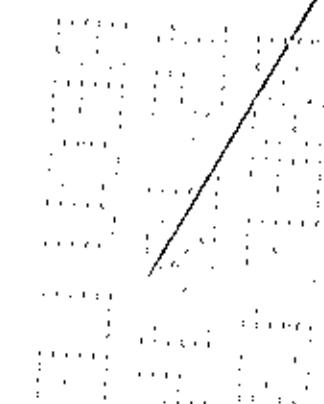
Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Péodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

NEAUS

IV - ANNEXES**IV**
**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)**
B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

NEGATIF



- (1) Indiquer l'échelle d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restos à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats donnés.

(2) Il s'agit du montant prévisionnellement par l'échéancier confirmé des réalisations.

IV - ANNEXES

IV

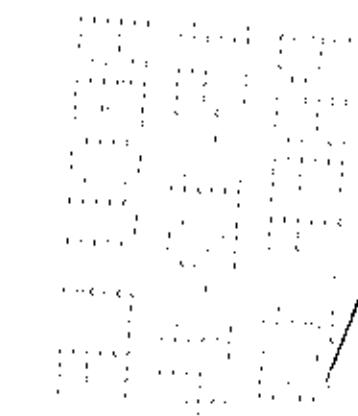
ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y comprise ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délivrances y compris pour N)	Crédits de paiement anterieures (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

NETT



(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
 (2) Il s'agit du montant prévisionnellement per l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

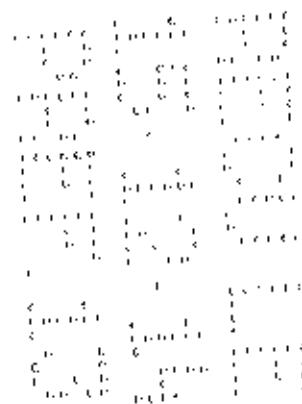
ENGAGEMENTS HORS BILAN

B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**Libellé de la recette :****Reste à employer au 01/01/N :****Recettes****Dépenses**

Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Chapitre	Article	Libellé article	Montant

Reste à employer au 31/12/N :**TOTAL Reste à employer au 01/01/N :****0,00****TOTAL Recettes****TOTAL Dépenses****TOTAL Reste à employer au 31/12/N :***NE PAS*

BUDGET PRINCIPAL

BP 2016

IV ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016

AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT

NOMBRE	GRADE	CATEGORIE	SECTEUR	FONDEMENT CONTRAT	NATURE CONTRAT
3	assistant d'enseignement artistique	B	CULTUREL	article 3-2	CDD
8	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULTUREL	article 3-3-2*	CDD
1	rédacteur	B	ADMINISTRATIF	article 3-2	CDD
2	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULTUREL	article 3-4	CDD
2	attaché	A	ADMINISTRATIF	article 3-3-2*	CDD
1	directeur	A	ADMINISTRATIF	article 3-4	CDD
1	attaché	A	ADMINISTRATIF	article 38	CDD
1	professeur français langue étrangère	A	missions non rattachées à une classe	article 3-3-1*	CDD
4	assistant spécialisé	B	missions non rattachables à une classe	article 3-3-1*	CDD
7	ingénieur	A	TECHNIQUE	article 3-3-2*	CDD
2	adjoint technique 2ème classe	C	TECHNIQUE	Emploi d'avenir	CDD
1	directeur général des services	A	DIRECTION	article 47	CDD
1	technicien principal 1ère classe	B	TECHNIQUE	article 3-2	CDD
2	adjoint administratif 2ème classe	C	ADMINISTRATIF	article 3-2	CDD
1	assistant d'enseignement artistique	A	CULTUREL	article 3-4	CDD

AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT

	GRADE	CATEGORIE	SECTEUR	FONDEMENT CONTRAT	NATURE CONTRAT
1	adjoint technique 2ème classe	C	TECHNIQUE	article 3-a 1er arrêté	CDD
1	adjoint administratif 2ème classe	C	ADMINISTRATIF	article 3-a 1er arrêté	CDD
1	professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULTUREL	article 3-a 1er arrêté	CDD

Grades ou emplois	Catégories	Emplois budgétaires			Emplois pourvus		
		emplois permanents à temps complet	emplois permanents à temps non complet	Total	agents titulaires	agents non titulaires	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Directeur général des services / employé fonctionnel	A	1	0	1	0	1	1
Administrateur	A	1	0	1	0	0	0
Directeur	A	3	0	3	2	1	3
Attaché	A	0	0	0	6	2,7	7,7
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0,9	0	0,9
Rédacteur	B	4	0	4	2	1	3
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^e classe	C	8	0	8	4,0	2	6,0
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Ingénieur	A	1	0	1	0	1	1
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1	0	1	1
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^e classe	C	2	0	2	1,6	0	1,6
Adjoint technique 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique 2 ^e classe	C	0	0	0	5	0	5
Employés d'avenir	C	2	0	2	0	2	2
FILIERE CULTURELLE							
conservateur	A	1	0	1	0	0,1	0
bibliothécaire	A	1	0	1	1	0,1	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	13	0	13	12	1	12
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	30	2	32	18,68	9,7	28,38
Professeur français langue étrangère	A	0	1	1	0	0,37	0,37
assistant spécifiques	B	3	1	4	0	3,6	3,6
Assistant d'enseignement artistique	B	0	1	1	1	3,4	4,4
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	12	2	14	11,55	0	11,55
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	8	0	8	4	0	4
Assistant de conservation principal du patrimoine 2 ^e classe	B	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation principal du patrimoine	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint patrimoine 1 ^e classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint patrimoine 2 ^e classe	C	1	0	1	0	0	0

IV - ANNEXES

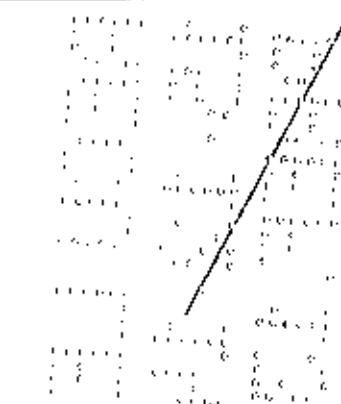
IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détenion d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 76 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte du résultat de l'organisme				
Autres				

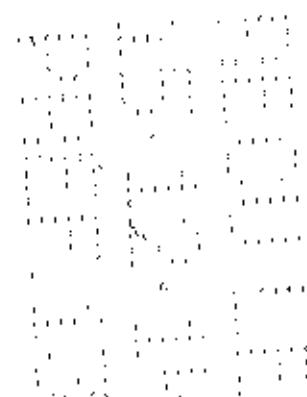


(1) Indiquer la date de la décision (déclarations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, estampe, règle intéressée...).

IV - ANNEXES**IV**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT
C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

Ne pas



(1) Indiquer si le financement est fait par l'EPIC, TPLI, TPU fiscale additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Ou créés par l'établissement public ou le groupement

NEAIS



IV - ANNEXES

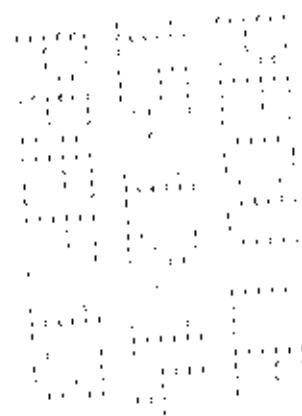
IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

NÉANT



IV - ANNEXES

IV

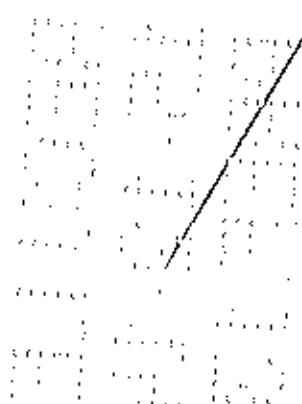
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

C3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON FRIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

NEANT



ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ax.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)		Article (2)	RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotation et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	



(1) Dépenses et recettes, d'ordres et indirectes, effectuées à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT;

(2) Généraliser les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement différentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

IV

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

NÉANT

